



Doc. 15386

30 septembre 2021

La Convention d'Istanbul: progrès et défis

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le panel de haut niveau et le débat de l'Assemblée parlementaire du 23 juin 2021 «La Convention d'Istanbul: 10 ans après», et son engagement dans le Forum Génération Égalité de l'ONU (Paris, 29 juin-2 juillet 2021), ont été deux événements cruciaux marquant une décennie d'action dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), instrument juridique international novateur qui consacre le droit des femmes de vivre sans violence en tant que droit humain.

À Strasbourg, les personnalités ont réaffirmé leur soutien à la Convention d'Istanbul, appelé à sa ratification et à sa mise en œuvre efficace et se sont engagées à combattre les idées fausses. Il convient désormais d'intensifier et de renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes, compte tenu notamment des défis actuels et des reculs observés dans certains pays.

L'article 70 de la Convention prévoit à la fois un rôle pour les parlementaires dans le suivi au niveau national et un bilan régulier de la mise en œuvre par l'Assemblée. À la suite de son débat de 2019 sur «La Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes: réalisations et défis», l'Assemblée devrait préparer un nouveau rapport sur les progrès accomplis, sous la direction de la Rapporteuse générale sur la violence à l'égard des femmes et avec le soutien du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence. Ce rapport devrait fournir des exemples de pratiques prometteuses basées sur l'expérience des membres de l'Assemblée et les rapports d'évaluation du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).

